

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 15 décembre 2011, se tenait à 20.10 hres une assemblée spéciale du conseil municipal de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents:

M. Maurice Chrétien, maire

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, Francis Pelletier, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Les conseillers René Desrosiers et Gervais Chamberland sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil jeudi le 15 décembre 2011 à 20.10 hres afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Plan triennal d'immobilisations
- 2- Période de questions

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 20.14 heures.

1- PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2011-12-187

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc accepte le plan triennal d'immobilisations comme suit :

Pour 2012 : Aqueduc et égouts 6 000 000

Pour 2013 : HLM 800 000

Pour 2014 : Parc récréo-touristique 200 000

2- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Georges-Henri Duchesnay la fermeture de l'assemblée à 20h15.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, dir. gén. / secr. très.

